

NOTRE DEMARCHE RSE



tertiam

Ce document accompagné de notre Plan Général d'Assurance Environnementale présente notre ligne de conduite générale en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises.

Il sert de base à l'élaboration de nos plans d'assurance environnementaux spécifiques rédigés en phases préparatoires de nos projets.

Introduction

- *Ce document représente la formalisation de notre démarche d'entreprise initiée dès sa création en 1992 s'attachant à placer l'humain au centre de toutes ses réflexions et de tous ses projets.*
- **La RSE est la contribution des entreprises aux principes du développement durable. Elle est définie par la norme ISO 26000 et ses 7 questions centrales:**



Identification des parties prenantes, notre écosystème...

Dans le cadre de notre activité les parties prenantes qui constituent notre écosystème sont:

Nos collaborateurs,

- Nos maîtres d'ouvrages et donneurs d'ordre,
- Nos partenaires architectes et bureaux d'études,
- Les contrôleurs techniques et coordonnateurs SPS,
 - Les entreprises travaux,
 - Nos différents fournisseurs,
- Les fabricants de matériaux et d'équipements de nos projets,
- Les autorités administratives qui nous régissent,
 - Les occupants de nos projets,
 - Les riverains de nos projets,



Notre niveau de maturité

En tant que PME, nous possédons un bon niveau de maturité au regard de notre démarche RSE .

Cette estimation est basée sur la prise en compte des différents facteurs suivants:

- La direction de TERTIAM est sensibilisée aux principes du Développement Durable, et perçoit la RSE comme un facteur de pérennité et de performance
 - TERTIAM a défini sa mission, ses valeurs et a identifié sa responsabilité sociétale
 - TERTIAM a désigné une personne, Caroline PAULET, en charge de la responsabilité sociétale
 - TERTIAM identifie et prend en compte les évolutions réglementaires relatives à la RSE
 - TERTIAM a identifié ses parties prenantes et prend en compte leurs attentes dans ses décisions
- TERTIAM déploie sa politique RSE à tous les niveaux (stratégie, méthodes, outils, système de management...)
 - TERTIAM sensibilise ses parties prenantes à la prise en compte des enjeux de la RSE
- TERTIAM communique de manière transparente ses données économiques, sociales et environnementales
 - TERTIAM empêche les discriminations dans le cadre de ses activités ou de celles de ses partenaires

1-Gouvernance de l'organisation

1

Gouvernance
de l'organisation

« *La gouvernance de l'organisation est le système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs.* »

- **PRINCIPES DE GOUVERNANCE** / TERTIAM est une société anonyme à conseil d'administration et est en activité depuis 27 ans. Jacques SIMONIAN est président du conseil d'administration de la société TERTIAM et actionnaire majoritaire.
- TERTIAM Architecture est une SAS, filiale de TERTIAM créée en 2011. Caroline PAULET et Jacques SIMONIAN en assurent la gouvernance.
Les deux structures partagent le savoir-faire et l'expertise des mêmes collaborateurs.
- **INNOVATION** / TERTIAM est en recherche constante d'innovation. Depuis plus de 10 ans déjà, elle s'est emparé des sujets phares en termes de technologie : 3D, BIM et immersion et est considérée comme pionnière dans ses domaines et son activité.
- **IMPLICATION** / Depuis 2005, TERTIAM a mis en place une participation aux bénéfices pour l'ensemble de ses salariés s'élevant à 9% du résultat courant avant impôts,
- Chaque collaborateur participe activement à la communication externe de TERTIAM par la mise à jour régulière des actualités de l'agence sur le site internet.
- **COLLABORATION** / Tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour développer le collaboratif et le participatif au sein de l'agence, Chaque lundi une réunion collégiale, mêlant présentiel et connexion à distance est organisée. Cela permet à tous les collaborateurs d'être informés de l'avancement de tous les projets et opérations en cours.
- **DURABILITE** / Tous les collaborateurs de TERTIAM sont embauchés en CDI; le recours aux contrats « précaires », type CDD ou intérim n'ont pas leur place dans l'agence.



tertiam

Charte RSE TERTIAM – Mise à jour sept. 2019

2- Droits de l'Homme

2

Droits de
l'homme

Le 16 juin 2011, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, mettant en œuvre le cadre de référence «_protéger, respecter et réparer » des Nations Unies

- *Nous promulguons les principes universels des Droits de l'Homme ainsi que le cadre juridique international de la RSE; Nous attachons une attention particulière à faire respecter les **légalisations en vigueur** et celles des **conventions collectives** auxquelles nous sommes rattachées.*
- *Nous nous attachons au sein de l'agence à respecter l'égalité de traitement entre homme et femme : **8 femmes et 6 hommes** composent l'équipe TERTIAM. Le recrutement au sein de TERTIAM se fait au travers de l'évaluation de compétences sans discrimination au regard de l'origine ou du sexe du salarié;*
- *Nous sensibilisons nos entreprises travaux partenaires au respect de ces principes universels et notamment nous démarchons activement en tant que contractant général **dans la lutte contre le travail illégal et demeurons vigilant par rapport au travail détaché;***
- *Dans nos projets, nous utilisons des matériaux provenant de filières de fabrication respectueuses de l'environnement, respectant les droits humains et surtout ceux de l'enfant;*
- *Nous nous assurons de la **maîtrise maximale des risques** pour nos collaborateurs et les entreprises œuvrant sur nos chantiers en partenariat avec les coordonnateurs SPS des projets.*



tertiam

Charte RSE TERTIAM – Mise à jour sept. 2019

3- Relations et conditions de travail

3

Relations et conditions de travail

« Tout ce qui concerne la création d'un environnement de travail propice au développement des compétences, tout en préservant la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui contribuent à la performance de l'organisation. »

- *Nous proposons des mesures internes en faveur de l'équilibre vie privée / vie professionnelle : 2 de nos collaborateurs ont bénéficié d'un rapprochement familial en province et nous pratiquons le télétravail depuis 2004,*
- *Nous accordons une attention particulière à la gestion de la sécurité au travail. La coordination SPS est présente au sein de tous nos projets et nous avons fait l'acquisition des EPI nécessaires à l'exercice de notre profession.*
- *Les nouveaux entretiens professionnels ont été mis en place en 2016 et nous permettons à nos collaborateurs de bénéficier de formations régulières.*
- *Nous mettons à disposition de nos collaborateurs des outils performants et ergonomiques facilitant leur travail quotidien (Parc informatique régulièrement renouvelé+ double écran +tablette individuelle)*
- *L'agence a également mis en place une mutuelle groupe dont 70% des cotisations sont prises en charge par l'employeur,*
- *Chaque année, des chèques cadeaux sont offerts aux enfants mineurs des collaborateurs pour Noel,*
- *Nous avons sensibilisé l'ensemble de nos collaborateurs aux gestes de premiers secours, et 4 d'entre eux ont bénéficié d'une formation sauveteur / secouriste du travail*
- *Au sein de nos projets, nous sommes à l'écoute de toutes les instances de représentations du personnel participant à l'élaboration d'environnements de travail.*



tertiam

Charte RSE TERTIAM – Mise à jour sept. 2019

4-L'Environnement

4

L'Environnement

« *C'est la gestion d'une organisation, de ses impacts sur l'environnement (externalités négatives) : consommation, pollution, modification des écosystèmes et ce, au regard de principes directeurs que sont le principe de précaution, la gestion du risque et celui du « pollueur – payeur ».*

- **Recyclages** / Notre activité nous obligeant encore à recourir à des livrables sous format papier, nous avons mis en place un partenariat de recyclage papier avec la société CEDRE. Nous imprimons autant que possible en recto-verso et en noir et blanc
- Nous avons également mis en place des partenariats avec XEROX pour le recyclage des cartouches, et ADEXGROUP pour le recyclage des équipements informatiques.
- **Déplacements** / Nous privilégions les déplacements en transports en commun (abonnement pour tous les collaborateurs). Pour limiter ses déplacements et favoriser le télétravail, nous avons mis en place les outils nécessaires de collaboration et de communication (visio-conf. réunions virtuelles)
- **Eau**/ Nous avons mis en place une fontaine à eau sur réseau d'eau urbain et supprimé les gobelets en plastique au profit de gobelets en verre,
- **Energie** / Nos bureaux ne sont pas éclairés la nuit et le weekend. les pièces qui ne sont pas occupées durant les heures de travail sont éteintes. Les ordinateurs de bureau sont éteints chaque soir.
Au sein de notre nouvelle agence nous avons souscrit un contrat avec ENERCOOP, nous insérant ainsi dans une économie sociale et solidaire.
- **Démarche projet vert** / Nous mettons en place une démarche environnementale au sein de nos projets (cf Plan général d'Assurance Environnemental de TERTIAM)

5- Loyauté des pratiques

5

Bonnes pratiques
des affaires

« C'est le respect d'une concurrence honnête et loyale à l'égard des concurrents et de l'ensemble des organisations qui agissent sur un marché donné, en vertu du droit national et international. »

- *Notre pratique métier est régi principalement par le Code de Déontologie de l'Ordre des Architectes. Deux de nos collaborateurs sont inscrits au Tableau de l'Ordre et répondent ainsi aux obligations d'honnêteté et de concurrence loyale de l'exercice de la profession.*
- *Moteurs en innovation, nous proposons à nos maîtres d'ouvrage une R&D permanente sur les nouvelles technologies et particulièrement sur le BIM, et la transition numérique,*
- *Nous adhérons en outre à l'association professionnelle dont nous respectons les codes, engagements et réflexions , Mediaconstruct participant à la transition numérique de bâtiment,*
- *Parmi les 1ers contrats de contractant général souscrits auprès de la SMABTP en 1992, nous veillons à préserver l'équilibre qualité / coût /délais qui a fait l'excellente réputation de notre agence,*
- *Nous mettons en place des chartes internes optimisant la qualité de notre travail et de nos projets: Plan d'Assurance Qualité, Plan d'Assurance Environnemental*
- *Reconnaissance des intérêts des parties prenantes : sur chaque projet TERTIAM s'engage à proposer des solutions techniques compatibles avec la réglementation en vigueur et les attentes de la maîtrise d'ouvrage.*
- *Nous respectons la réglementation relative au droit de la propriété intellectuelle*

6 - Questions relatives aux consommateurs

6

Questions
relatives aux
consommateurs

« Transparence, redevabilité, implication des consommateurs sont des attentes auxquelles l'organisation doit aujourd'hui répondre face à des exigences accrues de la part des clients et des consommateurs (santé, environnement etc.) »

- **TRANSPARENCE** / Nous mettons à disposition de nos projets et de nos clients tous les nouveaux outils performants de collaboration. La mise en place de plateformes BIM nous permet ainsi d'échanger plus efficacement et en toute transparence avec nos maîtres d'ouvrages,
- **COÛT GLOBAL** / Notre approche complète des projets tertiaires et la mise en place du processus BIM au sein de notre activité nous ont amené à penser en coût global et retours sur investissements à moyens termes, garantissant ainsi la performance financière de nos projets,
- **ACCOMPAGNEMENT** / Nos projets ne se concluant pas à leur livraison, nous accompagnons nos maîtres d'ouvrage dans l'exploitation et l'usage de leur site.
- **PROTECTION DE LA SANTE** / Nous nous assurons systématiquement que tous les critères de confort des utilisateurs sont respectés et ce, aux différents stades des projets (état des lieux d'entrée, programmation, conception, exécution ou exploitation)
- **SURETE** / L'architecture de notre réseau informatique garantit à nos clients la pérennité et la sauvegarde de leurs données projet.
- **QUALITE** / Depuis début 2016, nous réalisons pour la plupart de nos projets des Plans d'Assurance Qualité se basant sur les référentiels de la norme ISO 9001.
En 2004, soit 12 ans après sa création, TERTIAM avait établi une enquête qualitative auprès de ses clients traduisant l'excellente image de l'agence après de la maîtrise d'ouvrage.



tertiam

Charte RSE TERTIAM – Mise à jour sept. 2019

7 – Communautés et développement local

7

Engagement
sociétal

« A l'image d'un arbre, l'organisation peut s'enraciner dans ces territoires et ces communautés. Elle y puise les ressources nécessaires à son fonctionnement. Elle a en retour capacité à leur faire bénéficier des fruits de son activité, notamment pour contribuer au développement local. »

- *Nous nous attachons à créer des relations de confiance durables avec les différentes parties prenantes de notre écosystème*
 - ✓ *Avec nos maîtres d'ouvrages et clients,*
 - ✓ *Avec nos entreprises travaux et les fabricants,*
 - ✓ *Avec nos partenaires bureaux d'études*
- *Intégrer les démarches culturelles et actions sportives constitue une part importante de notre engagement sociétal:*
 - *Co-production et co-écriture du court métrage « Si le bureau m'était conté »*
 - *2014 : Sponsor d'une équipe sur le Rallye des Gazelles, Maroc*
 - *2007 2008 Sponsor de la skieuse Tessa Worley*
 - *Sponsors de clubs sportifs (athlétisme, football...)*
- *Nous accompagnons nos entreprises partenaires et leurs compagnons dans l'acquisition progressive du numérique notamment dans les phases chantier*
- *Nous accueillons chaque année de jeunes étudiants et lycéens pour leur faire découvrir notre métier. Nous accueillons un mineur placé en foyer en bac-pro en alternance pour l'aider à accéder aux études d'architecture dont il rêve malgré sa situation précaire.*



tertiam

Charte RSE TERTIAM – Mise à jour sept. 2019

Les textes de références

Cette charte et notre démarche ont été inspirés des textes suivants:

- Code de Déontologie des Architectes
- La loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques
- Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- Décret du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale
- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Loi du 9 novembre 2016 en matière de lutte contre la corruption
- Loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre



3 rue de Gramont- 75002 PARIS

Tel : 01 40 25 90 00

tertiam@tertiam.fr

www.tertiam.fr